



Enregistrement d'appels téléphoniques comme preuve d arnaque

Par **wdsc**, le **15/04/2012** à **22:38**

Bonjour,

J'ai été victime d'une arnaque (abus de confiance) par un ressortissant allemand.
Je pensais pouvoir prouver mon bon droit grâce à l'enregistrement de nos conversations téléphoniques. (entre moi en France et lui en Allemagne).

Or un avocat allemand me dit qu'en Allemagne, l'enregistrement de conversations téléphoniques est illégal. Cela s'applique-t-il aussi dans mon cas où l'appel est passé de France, et où, me semble-t-il, il n'est pas illégal d'enregistrer ses appels en France ?

Merci de vos lumières !